

# Wi-fi, téléphonie mobile, radio... tout savoir sur les ondes électromagnétiques



## Vous voulez EN SAVOIR PLUS SUR LES ONDES électromagnétiques ?

→ Rendez-vous sur  
[www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)  
le portail interministériel qui présente les effets sanitaires (rapport de l'Anses), les travaux du gouvernement, la législation en vigueur...



## Vous êtes curieux de CONNAÎTRE VOTRE EXPOSITION AUX ONDES ?



→ Rendez-vous sur  
[www.cartoradio.fr](http://www.cartoradio.fr)  
pour découvrir le dispositif qui permet à toute personne de faire mesurer l'exposition aux ondes électromagnétiques\* à son domicile ou dans un lieu accessible au public. Ce dispositif est géré par l'Agence nationale des fréquences.

\* Pour connaître votre exposition aux ondes extrêmement basses fréquences (lignes à très haute tension), vous pouvez contacter Réseau de transport d'électricité (RTE) qui gère un dispositif similaire.

## Vous souhaitez LOCALISER LES ANTENNES ET DÉCOUVRIR LES RÉSULTATS DES MESURES réalisées près de chez vous ?

→ Rendez-vous sur  
[www.cartoradio.fr](http://www.cartoradio.fr)  
qui répertorie et permet de localiser l'ensemble des stations radioélectriques sur le territoire français. Ce site met également à disposition tous les rapports des mesures réalisées sur le territoire dans le cadre du dispositif de surveillance et de mesures des ondes électromagnétiques.



## Vous recherchez LES RÈGLES DE BON USAGE de votre portable ?

→ Rendez-vous sur  
[www.lesondesmobiles.fr](http://www.lesondesmobiles.fr)  
pour découvrir tous les gestes de précaution permettant de limiter son exposition.



## Vous êtes une collectivité, un particulier et vous avez UNE QUESTION À POSER À UN SPÉCIALISTE ?

→ Rendez-vous sur  
[www.ondes-info.fr](http://www.ondes-info.fr)  
le service national d'assistance sur les champs électromagnétiques géré par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

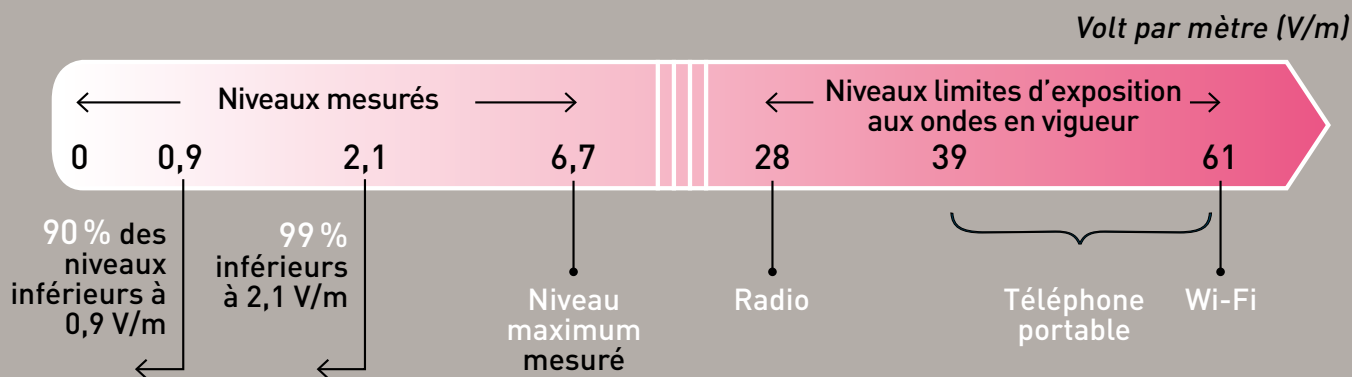


## BILAN DE LA CAMPAGNE DE MESURES réalisés en 2014

Dans le cadre du 3<sup>e</sup> Plan national santé environnement, Ségolène Royal a lancé une campagne nationale de mesure de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques. Une première vague de mesures s'est déroulée entre juillet et novembre 2014 : 1 076 places de mairies et les principales gares SNCF où le Wifi gratuit est déployé ont été ciblées. Cela représente un volume d'environ 1 200 mesures. Les résultats sont résumés dans cette infographie.

### BILAN

Les niveaux mesurés restent faibles comparés aux seuils réglementaires malgré l'évolution des technologies.



## QUELLES SONT LES ONDES PRÉDOMINANTES ?



## Wi-Fi

Dans les gares, le Wi-Fi représente **9%** de l'exposition en moyenne (0,04 V/m)

## 4G

Le déploiement de la 4G augmente l'exposition de **11%** en moyenne (0,26 → 0,29 V/m)

Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable  
et de l'Énergie

Direction générale  
de la Prévention des risques

92055 La Défense Cedex  
Tél. : 01 40 81 21 22

